

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **03/04/2015**

**Date de la convocation**  
26/03/2015

**Date d'affichage**  
26/03/2015

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : **N°: 01 03042015****Vote A l'unanimité**

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification du :

L'an 2015, le **3 Avril** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints

Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

Absent ayant donné procuration : M. BONHOMME Roland à M. ALLARY Francis

Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire de séance

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014, ( budget principal et CCAS) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Le Conseil Municipal statue**

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes
- sur la comptabilité des valeurs inactives et déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14 avril 2015

Le Maire,  
EPAUD Patrick

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
--

De la Commune de COMBIERS

Séance du **03/04/2015**

**Date de la convocation**  
26/03/2015

**Date d'affichage**  
26/03/2015

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2015, le **3 Avril** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints  
Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

Absent ayant donné procuration : M. BONHOMME Roland à M. ALLARY Francis

Mme BORDERON Jézabel a été élue secrétaire

**OBJET : Approbation des comptes administratifs 2014 (budget principal et budget CCAS)  
Affectation des résultats de l'exercice 2014**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Bourreau, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2014, dressés par Monsieur Patrick EPAUD, Maire, après s'être fait, présenter le budget primitif et le budget CCAS, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**N°: 02 03042015****Vote A l'unanimité**

Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0

- 1) **lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme dans les tableaux annexés à la présente délibération:**
- 2) **Constata, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes**
- 3) **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser**
- 4) **Après en avoir délibéré hors de la présence de monsieur le maire, le conseil municipal :**

**-approuve à l'unanimité des présents plus 1 pouvoir les comptes administratifs 2014 du budget primitif et du budget CCAS et**

**- arrête les résultats définitifs tels que résumés dans les tableaux annexés à la présente délibération.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :  
et publication ou notification du

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 14 avril 2015      Le Maire, EPAUD Patrick

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **03/04/2015**

**Date de la convocation**  
26/03/2015

**Date d'affichage**  
26/03/2015

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2015, le **3 Avril** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints  
Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

Absent ayant donné procuration : M. BONHOMME Roland à M. ALLARY Francis

Mme BORDERON Jézabel a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Vote des taux des 3 taxes locales pour l'année 2015**

Après avoir examiné les taxes directes locales, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter en 2015 les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit:

**N°: 03 03042015****Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

TAXES	BASES 2015	TAUX 2015	PRODUIT FISCAL
<b>Taxe d'habitation</b>	136400	<b>7,62%</b>	10394
<b>Taxe foncière propriétés bâties</b>	116500	<b>18,11%</b>	21098
<b>Taxe foncière propriétés non bâties</b>	19000	<b>38,23%</b>	7264
Total produit fiscal	-----	----	<b>38756</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

La part à reverser à la Communauté de Communes Horte et Lavalette s'élève à la somme de 10 919.64 €.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents plus un pouvoir, le conseil municipal:**

- vote une augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015 telle que présentée ci-dessus,  
- vote le reversement d'une somme de 10 919.64 €, (TPU : taxe professionnelle unique), à la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 14 avril 2015

Le Maire,  
EPAUD Patrick

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
--

De la Commune de COMBIERS

Séance du **03/04/2015**

**Date de la convocation**  
26/03/2015

**Date d'affichage**  
26/03/2015

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2015, le **3 Avril** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints  
Mmes: BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

Absent ayant donné procuration : M. BONHOMME Roland à M. ALLARY Francis

Mme BORDERON Jézabel a été élue secrétaire de séance

**OBJET: Versement des subventions de fonctionnement aux associations**

**Versement des participations versées aux organismes de regroupement pour l'année 2015**

Monsieur le maire propose pour l'année 2015 d'attribuer les subventions aux associations suivantes:

- ADAPEI Angoulême	20.00 €
- A.D.M.R.	50.00 €
- Association ASEG de Rauzet	100.00 €
- CIDIL Villebois	30.00 €
- Comité des fêtes	100.00 €
- Société de chasse	100.00 €
- Club de l'Amitié Combiers	50.00 €
- AE2CGR	190.00 €
- Donneurs de sang	50.00 €
- Croix Rouge	30.00 €
- Fondation du Patrimoine	50.00 €
- C.R.P.F.	50.00 €
- Pacte d'amitié Eguisheim	50.00 €
- Office du Tourisme	
du Pays d'Horte et Lavalette	30.00 €
- Paroisse de Villebois-Lavalette	50.00 €
- Sabots de la Nizonne et la Boixe	100.00 €

**Total 1 000.00 €**

Monsieur le maire propose de verser pour l'année 2015 les participations aux organismes de regroupements suivants:

**N°: 04 03042015****Vote A l'unanimité**

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

- Syndicat Mixte de rivières du bassin de la Dronne	675.00 €
- SDEG16	204.00 €
- Syndicat Mixte de la fourrière	75.64 €- -
Communauté de communes Horte et Lavalette	200.00 €
- Communauté de communes Seuil Charente-Périgord	2276.00 €
-Commune de Rougnac	500.00 €
- CAUE	30.00 €
- Association des Maires de la Charente	200.00 €
- Commune de Mareuil-sur-Belle (Dordogne)	1650.00 €
- ATD16	100.00 €

**Total 5910.64 €**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents plus un pouvoir, le conseil municipal:

- **approuve le versement des subventions de fonctionnement aux associations comme indiquées ci-dessus, pour un montant total de 1000 €, article 6574**
- approuve le versement des participations aux organismes de regroupement comme indiquées ci-dessus pour un montant de 5910.64 €, article 6554**
- approuve l'inscription des crédits nécessaires au BP 2015, chapitre 65,**
- autorise monsieur le maire à signer tous les documents utiles à ce dossier.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14 avril 2015

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **03/04/2015**

**Date de la convocation**  
26/03/2015

**Date d'affichage**  
26/03/2015

**Nombres de Conseillers**

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

**N°: 06 03042015**

**Vote A l'unanimité**

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification du :

L'an 2015, le **3 Avril** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints  
Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

Absent ayant donné procuration : M. BONHOMME Roland à M. ALLARY Francis

Mme BORDERON Jézabe a été élue secrétaire de séance

**OBJET : Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière**

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat Mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 3 février 2015;

Ce projet porte sur l'élargissement du syndicat **à la commune de Laprade.**

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur ce projet de modification de statuts.

Monsieur le maire soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents plus un pouvoir, le conseil municipal approuve le projet modificatif de statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière, tel que présenté ci-dessus.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14 avril 2015

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **03/04/2015**

<b>Date de la convocation</b> 26/03/2015	
<b>Date d'affichage</b> 26/03/2015	
<b>Nombres de Conseillers</b>	
En exercice :	<input type="text" value="11"/>
Présents :	<input type="text" value="10"/>
Votants :	<input type="text" value="11"/>
Absents :	<input type="text"/>
Exclus	<input type="text"/>
 <b>N°: 07 03042015</b>	
<b>Vote A l'unanimité</b>	
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2015, le **3 Avril** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints  
Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

Absent ayant donné procuration : M. BONHOMME Roland à M. ALLARY Francis

Mme BORDERON Jézabel a été élu secrétaire de séance

**OBJET : Désignation des biens et prestations pouvant faire l'objet d'un mandatement au compte 6232 "Fêtes et cérémonies"**

Monsieur le Maire explique que suivant l'instruction de la M14, il revient au conseil municipal de désigner les biens et prestations pouvant faire l'objet d'un mandatement au **compte 6232**, « *Fêtes et cérémonies* ».

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple :

- les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, le repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Entendu le rapport de Monsieur le maire,

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir consulté Monsieur le trésorier principal,

**Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents plus un pouvoir:**

**-décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal,**

**- autorise Monsieur le Maire à engager et mandater ces dépenses imputables à l'article 6232 du plan comptable M14.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 14 avril 2015

Le Maire,  
EPAUD Patrick



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **03/04/2015**

**Date de la convocation**  
26/03/2015

**Date d'affichage**  
26/03/2015

**Nombres de Conseillers**

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

**N°: 08 03042015**

**Vote A l'unanimité**

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2015, le **3 Avril** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints  
Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

Absent ayant donné procuration : M. BONHOMME Roland à M. ALLARY Francis

Mme BORDERON Jézabel a été élue secrétaire

**OBJET : Plan de lutte contre le frelon asiatique**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Compte tenu de l'impact du frelon asiatique (*vespa velutina nigrithorax*) sur l'environnement et l'apiculture, de l'inquiétude croissante des citoyens et des collectivités, le Département de la Charente engage une lutte active contre cet insecte invasif. Les communes ou leurs groupements sont associés à la démarche.

Ce dispositif de lutte contre cette espèce s'articule autour de 3 axes :

- le piégeage sélectif des fondatrices ;
- le recensement exhaustif des nids, par le biais des communes ;
- la destruction des nids par les désinsectiseurs inscrits sur la liste préfectorale.

Dans ce cadre, la commune participe au recensement des nids de frelons asiatiques dans son territoire, en collectant les signalements et en transmettant les informations au Département.

Le Département passera commande de la destruction des nids, au regard du recensement fait et de la localisation des désinsectiseurs. Les nids situés sur le domaine public sont détruits par le Service départemental d'incendie et de secours (SOIS).

Le Département demande à la commune de prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées dans son territoire.

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 22 juin 2012 ;

Vu le projet de convention transmis par le Département ci-annexé ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de la commune de Combiers décide :**

**-d'approuver les modalités du plan de lutte contre le frelon asiatique exposé ci-dessus ; de prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées dans son territoire ;**

**-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département ainsi que tous les documents liés à ce projet.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14 avril 2015

Le Maire,  
EPAUD Patrick

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification du :

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **03/04/2015**

**Date de la convocation**  
26/03/2015

**Date d'affichage**  
26/03/2015

**Nombres de Conseillers**

En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	11
Absents :	
Exclus	

**N°: 09 03042015**

**Vote A l'unanimité**

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2015, le **3 Avril** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints  
Mmes: BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

Absent ayant donné procuration : M. BONHOMME Roland à M. ALLARY Francis

Mme BORDERON Jézabel a été élue secrétaire

**OBJET : Réorganisation territoriale de La Poste**

Depuis le 17 février 2015, La Poste a mis en place une nouvelle organisation territoriale avec un réaménagement complet du temps de travail des postiers. La direction du groupe, sous couvert d'innovation veut s'engager dans des missions complémentaires comme par exemple le portage de pain, effectuer les relevés des compteurs, le portage de repas etc... Missions qui ne sont pas le cœur de métier de cette entreprise dont le but premier est bien d'acheminer le courrier.

Aujourd'hui, l'impact local de cette réorganisation est très négatif. De nombreuses tournées ne sont plus assurées régulièrement, la mise à disposition du courriers des boites postales est très tardif et certaines entreprises reçoivent leurs plis seulement en milieu d'après midi générant ainsi de nombreuses difficultés.

Il existe une souffrance au travail réelle des salariés qui se traduit par de nombreux arrêts maladies depuis la mise en place de cette réorganisation.

CONSIDERANT que les informations diffusées par les médias faisant état de difficultés suite à la réorganisation des tournées postales.

CONSIDERANT que La Poste possède une mission de service public de proximité.

CONSIDERANT que la mission première de La Poste doit être la distribution du courrier.

CONSIDERANT que les entreprises, les collectivités ont besoin de pouvoir traiter leur courrier au plus tôt dans la journée.

CONSIDÉRANT la non distribution régulière des plis dans de nombreuses zones.

CONSIDERANT les nombreux arrêts maladies traduisant le malaise des employés du groupe La Poste.

Le conseil municipal de la commune de Combiers,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents plus un pouvoir,**

**demande à La Poste d'engager un dialogue citoyen avec les syndicats en interne afin de régler les nombreuses difficultés que rencontrent actuellement les entreprises, les collectivités et les usagers sur la distribution quotidienne de leur courrier.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 14 avril 2015

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **03/04/2015**

**Date de la convocation**  
26/03/2015

**Date d'affichage**  
26/03/2015

**Nombres de Conseillers**

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

**N°: 10 03042015**

**Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification du :

L'an 2015, le **3 Avril** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints  
Mmes: BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

Absent ayant donné procuration : M. BONHOMME Roland à M. ALLARY Francis

Mme BORDERON Jézabel a été élu secrétaire de séance

**OBJET : Modification des statuts du Syndicat Mixte de Rivières du Bassin de la Dronne**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que les communes de St Crépin de Richemont, St Félix de Bourdeilles, et Laguillac de Cercles, représentant la Communauté de Communes Dronne et Belle, ont sollicité leur adhésion au Syndicat Mixte de Rivières du Bassin de la Dronne, ( 24600 Ribérac).

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Rivières du Bassin de la Dronne, lors de son assemblée du 5 mars 2015, a approuvé à l'unanimité l'adhésion des communes précitées, et la modification de l'article 2 des statuts. L'adhésion prendra effet au 1er juillet 2015.

Il convient à présent de soumettre le projet de modification des statuts, notamment l'article 2 aux collectivités membres.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents plus un pouvoir, le conseil municipal :**

- approuve l'adhésion des 3 communes :  
**St Crépin de Richemont, St Félix de Bourdeilles, et Laguillac de Cercles, représentant la Communauté de Communes Dronne et Belle,**
- ainsi que la modification des statuts du Syndicat Mixte de Rivières du Bassin de la Dronne, notamment l'article 2.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme :  
En mairie, le 14 avril 2015

Le Maire,  
EPAUD Patrick

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
--

De la Commune de COMBIERS

Séance du **03/04/2015**

**Date de la convocation**  
26/03/2015

**Date d'affichage**  
26/03/2015

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2015, le **3 Avril** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints  
Mmes: BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

Absent ayant donné procuration : M. BONHOMME Roland à M. ALLARY Francis

Mme BORDERON Jézabel a été élue secrétaire de séance

**OBJET : Accessibilité et mise aux normes de sécurité de la salle polyvalente**

**Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

*Annule et remplace la délibération du 20 février 2015, Numéro 01 2002015 visée le 27 février 2015 par la Préfecture de la Charente*

Monsieur le maire présente le projet de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la salle polyvalente de Combiers.

Monsieur le maire présente un devis d'aménagement du parking de la salle polyvalente, établi par la SARL TP BARBARI pour un montant de 6596 € HT, soit 7915.20 € TTC.

Il présente aussi un devis relatif à des travaux d'isolation avec paroi coupe feu, établi par l'entreprise de menuiserie Francis ALLARY, pour un montant de 1616.80 € HT, soit 1940.16 € TTC.

Monsieur ALLARY Francis, se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

Monsieur le maire explique la possibilité de bénéficier du soutien financier de l'Etat, en sollicitant l'attribution éventuelle d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), pour l'exercice 2015.

Le coût total du projet s'élève à la somme totale de 8212.80 € HT, pourrait être financé de la manière suivante:

**N°: 11 03042015****Vote A l'unanimité**

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

-subvention au titre de la DETR 2015, 35%: 2874.48 €  
-subvention auprès de la Région  
Poitou-Charentes: 2463.84 €  
-subvention auprès  
du Département 1231.92 €  
-autofinancement 1642.56 €

**Total 8212.80€ HT**

**Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents plus un pouvoir, le conseil municipal:**

- approuve le projet d'accessibilité et de mise aux normes de sécurité de la salle polyvalente
  - valide le devis de la SARL TP BARBARI pour un montant de 6596 € HT, soit 7915.20 € TTC, pour les travaux d'accessibilité de la salle polyvalente,
  - valide le devis de l'entreprise de menuiserie Francis ALLARY, pour un montant de 1616.80 € HT, soit 1940.16 € TTC, pour les travaux de mise aux normes de sécurité de la salle polyvalente,
  - sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), pour l'exercice 2015,
  - valide le plan de financement
- autorise monsieur le maire à signer tous documents utiles à la réalisation de ce dossier.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14 avril 2015

Le Maire,  
EPAUD Patrick

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
--

De la Commune de COMBIERS

Séance du **03/04/2015**

**Date de la convocation**  
26/03/2015

**Date d'affichage**  
26/03/2015

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : **N°: 05 03042015****Vote A l'unanimité**

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :  
et publication ou notification du

L'an 2015, le **3 Avril** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints  
Mmes: BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

Absent ayant donné procuration : M. BONHOMME Roland à M. ALLARY Francis

Mme BORDERON Jézabel a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Financement d'un broyeur d'accotement**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'acquisition d'un broyeur d'accotement, d'un montant de 7 800 euros HT, soit 9360 € TTC auprès de la SARL FAURIE, validé par le conseil municipal ( délibération en date du 21 novembre 2014).

Monsieur le maire explique la possibilité de financer ce matériel par un emprunt dénommé AGILOR, proposé par le Crédit Agricole Charente-Périgord, par l'intermédiaire de la SARL FAURIE.

Monsieur le maire présente l'offre d'emprunt AGILOR du Crédit Agricole Charente-Périgord.

**Prêt d'un montant de 7800 €,****Taux fixe :1,16 %****Echéances annuelles, sur une période de 5 ans.**

Première échéance en mai 2015 pour un montant de 1531.77 euros.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents plus un pouvoir, le conseil municipal :**

- **approuve le financement du broyeur d'accotement par un emprunt d'un montant de 7800 € auprès du Crédit Agricole Charente-Périgord, à taux fixe de 1.16 %, échéances annuelles, sur 5 ans,**
- **autorise monsieur le maire à signer tous documents utiles à ce dossier.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 14 avril 2015

Le Maire, Patrick EPAUD